

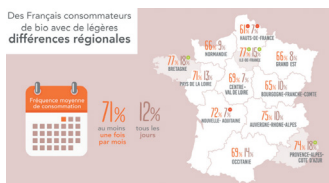


JUILLET 2019

LE P'TIT OBS

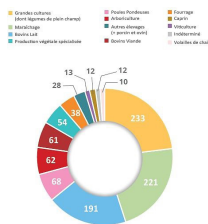
La lettre de l'observatoire

p. 2 L'agriculture biologique en France et en Hauts-de-France



La consommation bio a le vent en poupe. La curiosité et l'appétence de nos concitoyens ne sont plus à démontrer. Elles ne se démentent pas. Ainsi, plus de la moitié des Français (57%) déclare avoir modifié ses comportements alimentaires et culinaires, en 2018...

p. 5 L'agriculture biologique : des systèmes diversifiés



Il n'existe pas un type d'exploitation bio en Hauts-de-France, mais une diversité d'orientation des exploitations agricoles.

p. 8 Le plan Bio Hauts-de-France



« Placée parmi les régions agricoles les plus performantes pour les productions en grandes cultures, les Hauts-de-France occupent le bas du tableau pour le développement de l'agriculture biologique... »





L'agriculture biologique en France et en Hauts de France

La consommation bio à le vent en poupe

La consommation bio a le vent en poupe et représente désormais 5% des achats des français avec un chiffre d'affaires de près de 10 milliards d'euro.

La curiosité et l'appétence de nos concitoyens ne sont plus à démontrer. Elles ne se démentent pas. Ainsi, plus de la moitié des Français (57%) déclare avoir modifié ses comportements alimentaires et culinaires, en 2018. Les visages de cette modification sont multiples. On veille davantage à la provenance de ce que l'on mange, à la manière dont c'est produit, au fait de manger des produits sains. On retrouve le goût du fait maison.

La montée de la préoccupation environnementale joue bien évidemment un rôle moteur dans cette évolution. Les produits bio apparaissent en effet comme un bon moyen de conjuguer exigence individuelle de mieux-être et dimension collective de sauvegarde de la planète.

Toute la question est de mesurer si cet engouement constitue une tendance durable ou éphémère. La réponse à cette question dépend de plusieurs facteurs. En ce qui concerne l'alimentation, la

question clef est celle de la modification de la culture alimentaire. D'où l'attention a apporté aux choix opérés par les plus jeunes : ils préfigurent l'avenir.

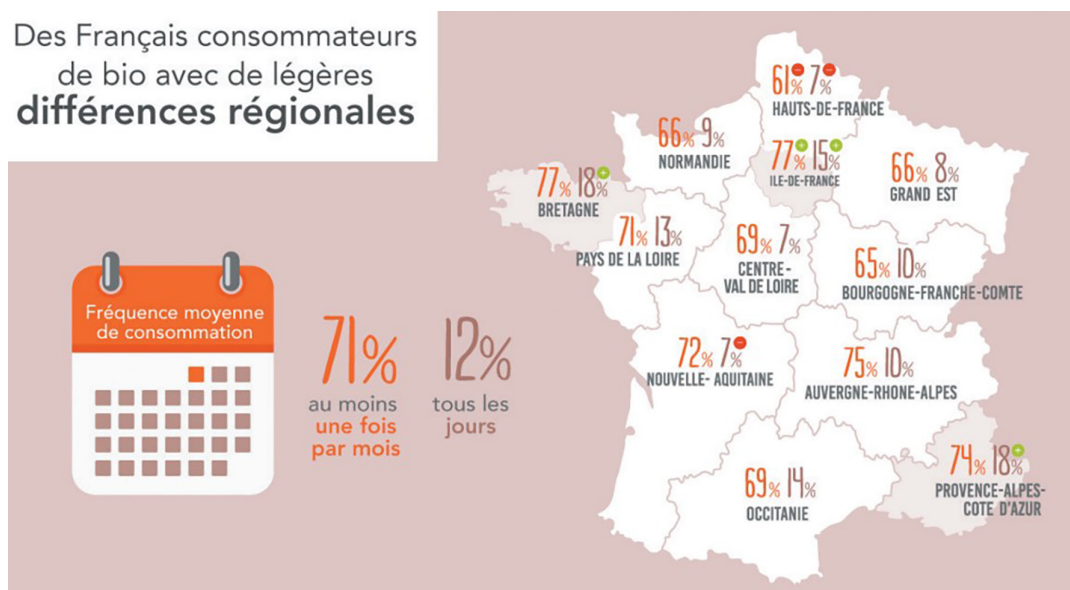
Sensible au bio, cette génération est aussi celle du passage à l'acte. Elle a conscience de la nécessité de consommer autrement, de manière plus éthique, responsable et durable notamment pour ce qui concerne la valeur du produit.

Les plus jeunes, à rebours du reste de la population qui est majoritairement hostile à cette idée, trouvent normal de payer davantage pour des produits bio. Cette fracture générationnelle est nette et dit peut-être beaucoup sur une génération plus attachée au pouvoir de vivre au sens large qu'au pouvoir d'achat au sens strict.

Pour autant, dans un contexte de crise, la préoccupation budgétaire pèse réellement sur le rapport au bio : le refus de le payer plus cher est d'abord un refus du renchérissement du coût de la vie.

En 2018, la grande distribution connaît à nouveau une croissance supérieure à celle des commerces spécialisés. Elle commercialise dorénavant la moitié des produits bio. La vente directe conserve 12% de parts de marché.

Des Français consommateurs de bio avec de légères différences régionales



Source : Agence Bio



La production Bio en France

Pour y répondre, 41 600 exploitations sont engagées en bio ainsi que 24 300 opérateurs aval (transformateurs, distributeurs ou importateurs, exportateurs). Avec ses 2 200 intervenants dans la filière Bio, les Hauts-de-France ne se classent qu'en 11ème position des régions françaises avec la particularité d'avoir plus d'opérateurs aval (1 184) que d'exploitations Bio (1 003).

Plus de 1,5 million d'hectares sont certifiés bio en France (+0,5 million en conversion), soit une hausse de 17% sur l'année précédente. Et l'ensemble des cultures enregistre une croissance des surfaces cultivées en bio, à une allure plus rapide qu'en 2017. Les grandes cultures bio poursuivent leur expansion, les fruits et légumes et la vigne intensifient un mouvement initié l'année précédente.

Les productions animales biologiques connaissent, également, une croissance soutenue en particulier pour les monogastriques avec +30% de poules pondeuses et +20% de truies. Les élevages laitiers ne sont pas en reste à +15% tandis que la progression des élevages viandes est moindre : +8%.

69% des produits bio consommés sont produits en France et donc 31% des produits bio consommés en France étaient importés en 2018 tout comme l'année précédente.

Cependant pour plus de 40 % de leur valeur, ces importations peuvent être considérées comme exotiques (banane, cacao, café...) ou purement méditerranéennes (olives, agrumes...), la France ne produisant pas ou très peu ces produits. Ainsi hors produits exotiques, l'approvisionnement français en produits bio est de 82%.

Evolution en Hauts-de-France

Niveau 1	Niveau 2
1 003 exploitations bio	11e rang français
38 500 ha bio et conversion	11e rang français
2% de la SAU en bio	14e rang français
1 183 opérateurs aval bio	9e rang français

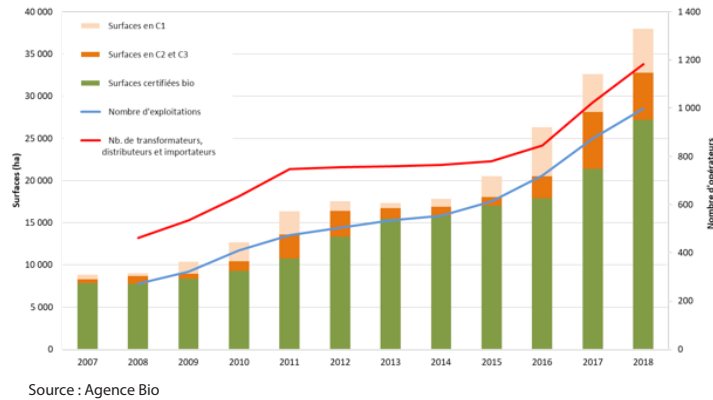
Les Hauts-de-France sont dans le peloton de queue des régions.

En 2018 le taux de conversion régional est légèrement supérieur à la moyenne française (+1 point à 15%) soit 155 nouvelles exploitations en production biologique représentant 5 100 ha supplémentaires (+17%). Cette croissance est surtout axée sur les grandes cultures : oléagineux, légumes secs et céréales. Pour les productions animales et à l'inverse de la moyenne française, le taux de conversion est plus important en vaches allaitantes (+25%) qu'en vaches laitières (+10%). Les taux des monogastriques sont encore plus élevés pour les poulets de chairs (+55%) et les truies (+35%). Il est de 20% pour les poules pondeuses qui détiennent toutefois la proportion la plus importante d'animaux élevés en bio en Hauts-de-France puisque que 10% du cheptel sont concernés, contre 1 à 2% pour les autres productions animales.

Au 31 décembre 2018, la région dépassait le seuil des 1 000 exploitations engagées en agriculture biologique soit près de 4% des exploitations occupant 38 500 ha (1,8% de la SAU régionale). Bien loin des moyennes françaises : 9,5% des exploitations et 7,5% de la SAU concernés par le bio mais avec une dynamique toujours bien présente.

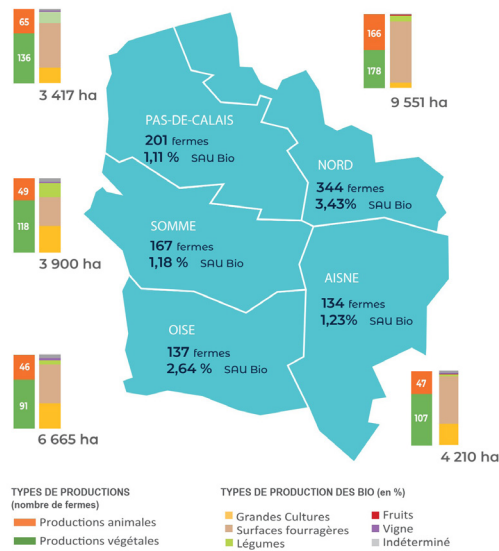


Les exploitations et surfaces bio dans les Hauts-de-France :

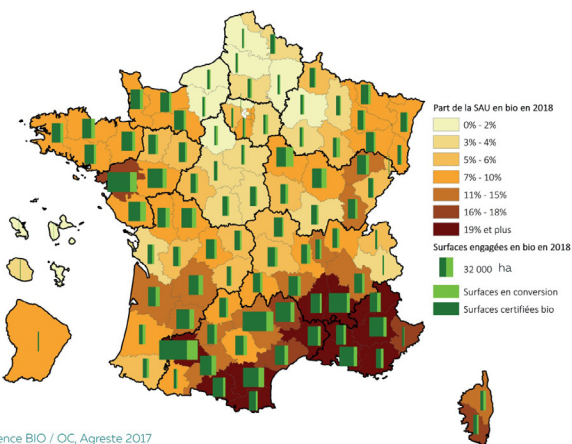


Deux départements des Hauts-de-France se démarquent :

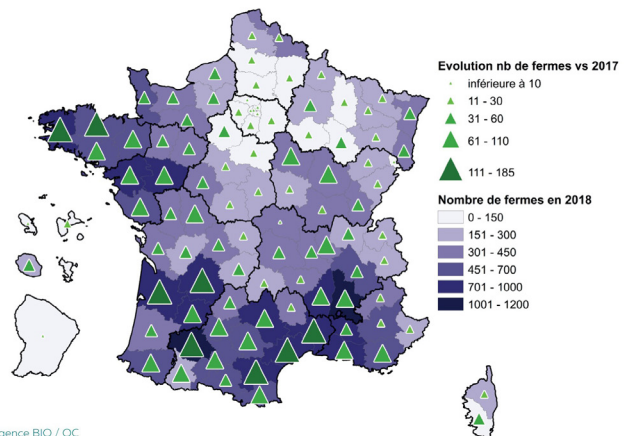
- le Nord : avec plus de 3% de la SAU en bio, majoritairement en surfaces fourragères liées à l'élevage.
 - l'Oise : avec plus de 2% de la SAU en bio, majoritairement en grandes cultures
- Les 3 autres départements sont à 1% de leur SAU en bio.



SURFACES CERTIFIÉES BIO ET EN CONVERSION ET PART DE LA SURFACE AGRICOLE UTILE PAR DÉPARTEMENT EN 2018



PRODUCTEURS ENGAGÉS BIO ET ÉVOLUTION PAR DÉPARTEMENT FIN 2018 PAR RAPPORT À 2017





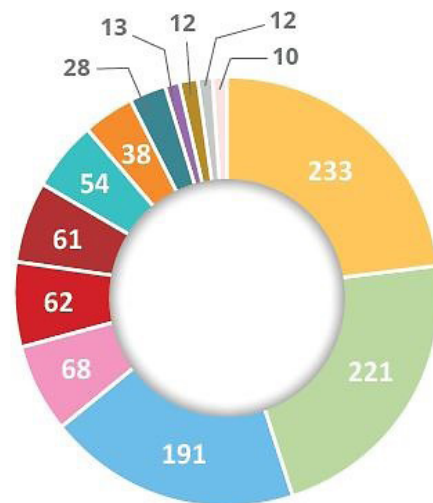
L'agriculture biologique : des systèmes diversifiés

Il n'existe pas un type d'exploitation bio en Hauts-de-France, mais une diversité d'orientations des exploitations agricoles. L'orientation « grandes cultures » représente un peu moins d'un quart des exploitations, suivie de près par le maraîchage et l'élevage laitier.

Pour certains systèmes d'élevage lait ou viande tout herbe, en poules pondeuses également, la conversion peut être assez rapide et nécessite peu de changement.

Dans les systèmes « grandes cultures », il est assez fréquent d'observer une orientation différente d'une ferme à l'autre. Pour des raisons à la fois agronomiques et économiques, l'agriculteur intègre dans son système de culture, une diversité de cultures qui contribue à diversifier son assolement pour limiter les risques économiques.

Orientation principale des fermes bio de la région
(source ORAB 2019)



Les systèmes Grandes cultures bio dépendants de l'élevage ?

La luzerne : une culture indispensable

Pour des raisons agronomiques, en système grandes cultures bio (hors productions légumières), près de 50 à 60 % de la surface est consacrée à des productions qui sont destinés à la fabrication d'aliments pour animaux contre 20 à 30 % en système classique. Dans une majorité des fermes de grandes cultures, la luzerne est fortement présente dans l'assolement car considérée comme indispensable pour permettre de nettoyer les sols d'une part et d'autre part, d'alimenter en azote la culture suivante.



Cependant, cette culture pour être valorisée, nécessite obligatoirement un débouché soit au sein de l'exploitation, soit en dehors de celle-ci. Il est donc fréquent que les producteurs de luzerne sans élevage valorisent leur surface auprès de voisins éleveurs, quelquefois auprès d'une unité de déshydratation. Il y a de fait une interdépendance entre les différents systèmes biologiques et on peut s'interroger sur la possibilité de poursuivre un développement des conversions en grandes cultures si l'élevage ne progresse pas également.

Une question se pose : ne faut-il pas réintégrer de l'élevage dans ces systèmes ? Quelques agriculteurs biologiques en Hauts-de-France ont créé un élevage bovin en se convertissant-en bio, mais ils sont minoritaires. Le développement de l'élevage de poules pondeuses en région (496 000 poules, soit + 20 % par rapport à 2017), représente à ce titre une garantie plus forte de débouchés auprès des fabricants d'aliments pour le bétail.

En système légumes de plein champ, il est quelquefois intégré une surface en luzerne non récoltée dont l'intérêt agronomique se trouve compensé par de meilleurs résultats pendant la rotation.

Pour de nombreuses exploitations biologiques, l'environnement naturel, socio-économique et les motivations de l'exploitant, sont les déterminants de l'orientation de l'exploitation. Progressivement, l'agriculteur engage son entreprise dans une stratégie qui lui est personnelle.

Les systèmes bio dépendants des aides ?

Le meilleur moyen de mesurer la dépendance d'un système aux aides est de regarder le ratio Aides sur EBE.

Plus ce ratio est élevé, plus l'efficacité économique du système est dépendante des aides et par voie de conséquence des décisions politiques. Moins ce ratio est important plus le système est résilient face au risque de diminution de celles-ci.

En agriculture biologique, le niveau d'aide est plus élevé qu'en système classique, de par les aides spécifiques, telles que l'aide à la conversion mais également l'aide au maintien (voir tableau) désormais dépendante en Hauts-de-France des financeurs que sont les Agences de l'Eau. Signalons qu'en région Hauts-de-France, ces aides ne sont pas plafonnées comme cela est le cas dans d'autres régions.

Les aides à la conversion restent limitées à 5 années et dépendent de l'orientation des surfaces avec un montant de 300 €/ha /an en cultures annuelles et 900€/ha /an en maraîchage et arboriculture.

Les aides au maintien quant à elles sont d'un montant de 160 € /ha /an en cultures annuelles et 600 €/ha /an en maraîchage et arboriculture. Le financement de ces aides est réalisé par les Agences de l'eau. Pour y prétendre les exploitations situées dans le secteur de l'AEAP doivent se situer à l'intérieur des zones à enjeu eau. (Voir carte sur le lien ci-après)

<https://sig.hautsdefrance.fr/ext/MAEC/?config=apps/maec.xml>

Les aides au maintien sont octroyées par les financeurs chaque année en tenant compte de leurs possibilités et de leurs règles de financement. Elles sont souvent présentées auprès des exploitations qui s'engagent en bio comme hypothétiques pour les années à venir.

Selon le ministre de l'agriculture « C'est au marché de soutenir le maintien de l'agriculture biologique car la demande est là et il faut que nous soyons collectivement en capacité d'y répondre ».

Face à ces incertitudes, il est impératif pour les futurs exploitants bio de diminuer cette dépendance.



systèmes	Grandes cultures bon potentiel (cas type hauts-de-France)		Lait Cas type Hauts-de-France	
	Bio	Classique	Eleveurs Bio	Eleveurs spécialisé
surface	140	167	89	80
NB d'UMO(*)	1,1	1,3	2,1	2,1
nb VL			63	82
litre de lait			295 707	562 607
surface /UMO	127	128	42	38
produit	239 892	249 617	218 267	249 341
Produit/ha	1714	1495	2452	3117
Produit/UMO	218 084	192 013	103 937	118 734
total aides	65 310	45 199	48 018	34 907
aide DPU+couplé	42 000	45 199	NC	NC
aide maintien	23 310		NC	NC
EBE	108 390	86 845	87 074	85 652
EBE/ha	774	520	978	1071
EBE/ UMO	98 536	66 804	41 464	40 787
aide /EBE	60%	52%	55%	41%

La dépendance aux aides est importante pour les systèmes peu diversifiés (tableau comparatif de cas type Hauts-de-France, bio et non bio).

(*) Attention, le nb d'UMO ne correspond pas au temps passé, en agriculture biologique le temps consacré aux productions est plus important.

L'agriculture Bio une affaire qui peut être rentable !

En faisant abstraction de la dépendance aux aides et plus particulièrement des aides au maintien, les systèmes peuvent être rentables sans celles-ci dès lors que des diversifications sont présentes sur l'exploitation.

Comme certains producteurs bio qui ont développé d'autres productions à haute valeur ajoutée, ainsi que de la transformation et/ou de la vente directe, telle que la production de légumes secs, d'huile, de farine et autres produits transformés vendus directement auprès du consommateur :

La rentabilité et la résilience de ces systèmes comme des systèmes classiques de petite taille seront fortement dépendante de la réappropriation par les producteurs de la vente de leurs produits et en privilégiant la proximité.



Le plan Bio Hauts-de-France



• BIO EN HAUTS-DE-FRANCE •

« Placée parmi les régions agricoles les plus performantes pour les productions en grandes cultures, les Hauts-de-France occupent le bas du tableau pour le développement de l'agriculture biologique. Face à une demande locale croissante, la région se place donc en position d'importatrice de produits bio. Face à ce constat, le plan de développement de l'agriculture biologique en Hauts-de-France porte une ambition majeure : développer ce mode de production agricole à un niveau significatif tout en assurant un développement créateur de valeur ajoutée pour la filière et les territoires » .

Le Plan Bio est co piloté par l'Etat et la Région. Son ambition est portée conjointement par les cinq départements, les deux agences de l'Eau, les Chambres d'agriculture, l'association Bio en Hauts-de-France et A PRO BIO.

De l'idée à la concrétisation, le Point Accueil Bio

Le Point Accueil Bio (PAB) est la porte d'entrée pour tous les agriculteurs qui s'intéressent à l'agriculture biologique. Cet espace privilégié rassemble les structures d'accompagnement, les Chambres d'agriculture et l'association Bio en Hauts-de-France qui travaillent ensemble afin de proposer un suivi dès le début de votre réflexion. Pour contacter le Point Accueil BIO, plusieurs possibilités : par téléphone au 03 21 60 58 00 ou par mail contact@pointaccueilbio.fr. Vous serez mis en relation avec les conseillers de votre région qui contribuent à l'animation du plan Bio. Depuis le mois d'avril, un site internet <http://pointaccueilbio-hdf.fr/> rassemble toutes les informations utiles pour découvrir l'agriculture biologique régionale et prendre connaissance des différentes animations proposées en région.

JE DÉCOUVRE LA BIO

J'AI UNE IDÉE DE PROJET

JE M'ENGAGE EN BIO

JE SUIS ACCOMPAGNÉ.E





Les étapes clés pour réussir votre projet en bio !

La démarche proposée commence par la **participation à un Café de la Bio** proche de chez vous. Il s'agit d'une rencontre qui permet d'aborder les aspects réglementaires, administratifs, de découvrir les filières et opérateurs économiques en région mais également de rencontrer les conseillers techniques des structures d'accompagnement. Ce café de la bio propose également le témoignage d'un producteur disposant de recul sur l'agriculture biologique. Les dates et lieux des différents Café de la bio sont consultables sur le site pointaccueilbio-hdf.fr.

A l'issue du Café de la bio, l'agriculteur peut demander à la structure d'accompagnement technique de son choix, **un diagnostic initial de conversion**. Il s'agit d'un rendez-vous sur l'exploitation au cours duquel sont évoquées les grandes lignes d'un projet d'orientation de l'activité agricole en AB et les questions posées par la conversion.

A l'issue du diagnostic, l'agriculteur peut poursuivre la réflexion et demander à bénéficier **d'une étude technico-économique** intégrant la question des débouchés et l'approche économique liée au projet de conversion en AB.

Acteurs majeurs de l'accompagnement de l'AB, les Chambres d'agriculture des Hauts-de-France disposent d'un réseau de conseillers à l'échelon de chacun des départements tant en élevage qu'en culture, pour vous accompagner dans votre réflexion. Au-delà de la conversion, cette équipe régionale poursuit auprès des producteurs biologiques en place, un travail d'accompagnement en collectif ou en individuel.

Les conseillers au sein des Chambres d'agriculture en charge de l'animation du Plan Bio :

Axe 1 – accompagnement des producteurs - Lucile JANOT - lucile.janot@agriculture-npdc.fr

Axe 3 – références et formation - Gilles SALITOT – gilles.salitot@oise.chambagri.fr

Les étapes clés pour réussir votre projet de conversion bio !



Extrait de l'introduction au Plan de développement de l'agriculture biologique en Hauts-de-France 2017-2021



Rédacteurs :

Philippe BILLA, Chambre d'agriculture de l'Oise
philippe.billa@oise.chambagri.fr

Eric DEMAZEAU, Chambre d'agriculture de l'Oise
eric.demazeau@oise.chambagri.fr

Florence LE DAIN, Chambre régionale Hauts-de-France
f.le-dain@hautsdefrance.chambagri.fr

Gilles SALITOT, Chambre d'agriculture de l'Oise
gilles.salitot@oise.chambagri.fr

Avec la participation à la réalisation de ce numéro :

du service affaires économiques et prospectives des Chambres d'agriculture des Hauts-de-France et de Laurent Poinot Chambre d'agriculture de l'Aisne

CONCEPTION GRAPHIQUE :

Céline Vano - www.celinevano.fr

MISE EN PAGE :

Lucie LOUVAIN - Chambre d'agriculture de l'Oise

L'observatoire Inosys régional et national a pour but d'observer et d'analyser l'évolution des systèmes d'exploitation au travers de suivis de fermes de référence et de simuler l'incidence de tous les changements techniques, économiques et réglementaires sur ces systèmes.



Avec la contribution financière
 du compte d'affectation spéciale
 « Développement agricole et rural »

